

CIRCULAIRE N°14 – 2011 / 2012

Luxembourg, le 3 avril 2012

Chères Consœurs,
Chers Confrères,

Suite à la circulaire n°4 du 8 novembre 2011 un certain nombre de questions nous sont parvenues relatives à la nouvelle procédure d'examen de fin de stage.

Le comité de la conférence du jeune barreau s'est efforcé de faire un résumé des questions posées et espère pouvoir y répondre dans la présente communication.

1. Ancien/ nouveau régime d'examen de fin de stage

Relèvent du nouveau régime et ce peu importe la date d'obtention du certificat de formation complémentaire, les stagiaires qui se sont inscrits pour la première fois à un des barreaux à partir du 1^{er} mai 2010.

La date à prendre en considération afin de déterminer si le stagiaire relève de l'ancien ou du nouveau régime est dès lors l'inscription au barreau.

Ainsi tous les stagiaires qui se sont inscrits au barreau avant le 1^{er} mai 2010 restent soumis à l'ancien régime et ce même dans le cas de plusieurs échecs successifs.

2. Cours à suivre pendant la durée du stage « nouveau régime »

Pendant le stage, dont la durée est de 2 ans, les stagiaires doivent obligatoirement suivre les cours suivants, lesquels sont sanctionnés par un examen :

- Déontologie
- Comptabilité
- Rédaction d'actes juridiques

Les cours obligatoires doivent être validés au cours de la même année judiciaire.

Chaque épreuve est notée sur 20 points et le stagiaire doit avoir obtenu dans chaque matière une note au moins égale à 10 points.

Si le stagiaire a obtenu une note inférieure à 10 points dans une matière il peut se présenter à la session de rattrapage. Aucune compensation n'est possible ni lors de la session ordinaire ni dans la session de rattrapage.

Si après la session ordinaire et la session de rattrapage le stagiaire a conservé une note inférieure à 10 points il devra repasser toutes les épreuves lors de la prochaine session. Il est encore précisé que le stagiaire peut se réinscrire 3 fois pour la totalité des épreuves.

Par ailleurs, les stagiaires doivent également assister à des conférences obligatoires dans les matières suivantes :

- Organisation d'une étude d'avocat
- Lutte contre le blanchiment
- Aspects du droit communautaire

Finalement les stagiaires doivent participer à un certain nombre de conférences de leur choix pour une durée totale d'au moins 8 heures.

3. Examen de fin de stage « nouveau régime »

A la fin du stage, les stagiaires doivent se soumettre à l'examen de fin de stage qui comporte au moins 2 épreuves écrites, consistant par exemple à examiner un cas pratique ou à donner une consultation à un client.

Selon le programme de révision de l'examen de stage judiciaire établi par le ministère de la Justice et dont une copie est jointe à la présente, chaque stagiaire devra se présenter aux épreuves suivantes :

- Une épreuve de culture générale recouvrant un certain nombre de domaines dans les matières suivantes :
 - Droit civil
 - Procédure civile
 - Droit commercial
 - Droit international privé
- Une épreuve spécifique au choix du stagiaire dans un des domaines suivants :
 - Droit des personnes
 - Droit commercial et financier
 - Droit pénal
 - Droit administratif
 - Droit du travail

Le contenu du programme de révision dans chaque matière est précisé dans le programme de révision joint en annexe.

Les épreuves sont notées sur 20 points.

Le diplôme est délivré à la première inscription à l'examen, si le candidat a obtenu une note au moins égale à 10 points dans les 2 épreuves écrites.

Si le stagiaire a obtenu une note inférieure à 10 points dans une des épreuves il peut se présenter à la prochaine session.

Le diplôme est délivré lors de la prochaine session si le stagiaire a obtenu dans chacune des matières auxquelles il s'est présenté lors de cette session une note au moins égale à 10 points.

Aucune compensation n'est possible.

Si après la deuxième session le stagiaire a conservé une note inférieure à 10 points il devra se réinscrire pour la totalité des épreuves lors de la prochaine session.

Le stagiaire peut se réinscrire au maximum 3 fois pour la totalité des épreuves.

Bien confraternellement.

Pour le Comité de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg

Tania HOFFMANN
Présidente